

La gouvernance territoriale et le renforcement de l'économie sociale et solidaire au Maroc «Cas de la région Souss-Massa.»

Territorial governance and the strengthening of the social and solidarity economy in Morocco "Case of the Souss-Massa region."

Auteur 1 : Mehdi DINAOUI,

Auteur 2 : Leila El GNAOUI

Mehdi DINAOUI, (Doctorant)

Laboratoire Business Intelligence, Gouvernance des Organisations, Finance et Criminalité Financière (BIGOFCE). Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales, Université Hassan II. Casablanca, Maroc.

Leila El GNAOUI, (Professeur)

Laboratoire Business Intelligence, Gouvernance des Organisations, Finance et Criminalité Financière (BIGOFCE). Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales, Université Hassan II. Casablanca, Maroc.

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : DINAOUI .M & EL GNAOUI .L (2022) « La gouvernance territoriale et le renforcement de l'économie sociale et solidaire au Maroc (Cas de la région Souss-Massa) », African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 14 » pp: 064-087.

Date de soumission : Septembre 2022

Date de publication : Octobre 2022



DOI : 10.5281/zenodo.7147558
Copyright © 2022 – ASJ



Résumé

Le sens du mot gouvernance est complexe et parfois très basique, à savoir l'art ou la manière de gouverner, un outil de gouvernement, d'administration, voire de gestion. C'est son sens le plus ancien, et il n'a aucun sens pour le terme classique. La gouvernance est un ensemble de principes, de règles et de pratiques visant à améliorer le fonctionnement des organes délibérants et de gouvernance des institutions et des entreprises publiques ou privées, ainsi que les relations avec les actionnaires et les parties prenantes. Elle contribue notamment à améliorer la performance et la transparence de ces institutions pour le développement de tous les secteurs.

Dans la mesure où la gouvernance est un indicateur à atteindre, elle soulève des questions prioritaires concernant le fonctionnement et l'organisation des systèmes politiques, administratifs, économiques et sociaux, conformes aux principes de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme, et visant à répondre aux attentes de la population ; en précisant des modèles de gestion politique locale de gouvernance territoriale pour développer des économies sociales et solidaires. De ce fait, l'économie sociale et solidaire est l'ensemble des activités économiques et sociales organisées dans le cadre de structures formelles ou de groupements de personnes physiques ou morales, dans le but de poursuivre des intérêts collectifs et sociaux, de manière autonome et jouissant d'une autonomie, d'une gouvernance démocratique, participative et auxquelles l'adhésion est libre.

L'objectif de ce travail consiste à étudier l'impact de la gouvernance territoriale sur le renforcement de l'économie sociale et solidaire au Maroc à travers une étude exploratoire basée sur une enquête (approche quantitative), cette étude porte sur les coopératives de la région Souss-Massa.

Mots clés : La gouvernance, La gouvernance territoriale, Le management public, L'économie sociale et solidaire.

Abstract

The meaning of the word governance is complex and sometimes very basic, namely the art or manner of governing, a tool of government, administration, or even management. This is its oldest meaning, and it has no meaning for the classical term. Governance is a set of principles, rules and practices aimed at improving the functioning of the deliberative and governing bodies of institutions and public or private companies, as well as relations with shareholders and stakeholders. In particular, it contributes to improving the performance and transparency of these institutions for the development of all sectors.

Insofar as governance is an indicator to be achieved, it raises priority issues concerning the functioning and organization of political, administrative, economic and social systems, in accordance with the principles of the rule of law, democracy and human rights, and aimed at meeting the expectations of the population; specifying models of local political management of territorial governance to develop social and solidarity-based economies. Therefore, the social and solidarity economy is the set of economic and social activities organized within the framework of formal structures or groupings of natural or legal persons, with the aim of pursuing collective and social interests, in an autonomous way, with democratic and participative governance and with free membership.

The objective of this work is to study the impact of territorial governance on the strengthening of the social and solidarity economy in Morocco through an exploratory study based on a survey (quantitative approach), this study focuses on cooperatives in the Souss-Massa region.

Keywords: Governance, Territorial governance, Public management, Social and solidarity economy.

Introduction

À une époque où la mondialisation et le changement climatique affectent l'ensemble de la planète, en particulier les zones rurales, les populations sont confrontées à de nouvelles dynamiques économiques, sociales et environnementales, qui perturbent leur cadre de vie. Aujourd'hui, l'organisation de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui a promu cet environnement rural est devenue un moteur important de changement social. Ces organisations qui sont Créées et gérées par un groupe de personnes volontairement, pour répondre aux besoins et souhaits sociaux collectifs, associations, coopératives. La communauté est gouvernée selon des valeurs et des règles humanistes (démocratie et solidarité), à but non lucratif ; tout en mobilisant le travail bénévole, ils combinent diverses sources de financement (dons, ventes et subventions, etc.). A ce titre, ils cherchent à résister à l'externalisation des « coûts sociaux » individuels ou collectifs induits par la marchandisation et la financiarisation croissantes de l'économie (Demoustier et Richez-Battesti ; 2010 ; p5).

La naissance de ces organismes nécessite une conception liée à leur fondation, celle d'un territoire entouré d'une gouvernance ayant pour objectif le développement économique territorial. Cette gouvernance est définie par l'ensemble des règles et des modalités par lesquelles la réflexion, la décision et le contrôle organisationnels appliquent la prise de décision au sein des agents sociaux. La gouvernance évoque souvent le « bon gouvernement » et donc les pratiques participatives et inclusives. La gouvernance renvoie aux sphères économiques, sociales, politiques, etc. Ainsi, notre problématique peut être formulée de la manière suivante : Quel est l'impact de la gouvernance territoriale sur l'économie sociale et solidaire ? La réponse à cette problématique, se fera en deux axes :

- Analyse théorique de la gouvernance territoriale et l'économie sociale et solidaire
- Analyse d'une enquête : une étude exploratoire quantitative sur les coopératives de la région Souss-Massa pour monter cet impact.

Cette recherche revêt un intérêt théorique, pratique et méthodologique :

•Intérêt théorique : une analyse théorique qui traite les facteurs clés de la gouvernance territoriale d'une part, et le rôle et les caractéristiques de l'économie sociale et solidaire (ESS), d'autre part ;

- Intérêt pratique : au-delà de l'intérêt théorique, cette recherche revêt un intérêt pratique qui consiste à clarifier l'importance de la gouvernance territoriale sur le renforcement de l'économie sociale et solidaire (ESS), et ce à travers l'analyse de la relation qui existe entre la gouvernance territoriale et l'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- Intérêt méthodologique : l'adoption d'un modèle méthodologique déterminé, basé sur une étude exploratoire à partir d'une enquête sur terrain dans le cadre d'une approche épistémologique positiviste.

L'objectif de cette recherche est donc, de monter l'impact et l'importance de la gouvernance territoriale sur l'économie sociale et solidaire (ESS).

1. La gouvernance territoriale et l'économie solidaire et sociale

D'une manière générale, la gouvernance est un concept qui représente la manière dont un domaine d'activité est gouverné, elle désigne le mécanisme décisionnel qui guide les entités organisationnelles dans un domaine d'activité, notamment en ce qui concerne les structures de gouvernance et la dynamique du système (processus de gouvernance, activités de gestion, etc.). En effet, la gouvernance précise l'ensemble des mesures, règles, organes de décision, d'information et de contrôle permettant d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un État, d'une institution ou d'un organisme (qu'il s'agisse d'un organisme public ou privé) au niveau (régional, national ou international) . La « gouvernance » désigne à l'origine la manière dont le gouvernement exerce le pouvoir économique, politique et administratif et gère les ressources nationales pour le développement du pays, et s'est ensuite étendue à la gestion des entreprises. En ce sens, elle peut être identifiée par de nombreux concepts plus ou moins similaires (gouvernement, gouvernance, transparence, performance, partenariat, démocratisation, participation, etc.), et certaines de ses caractéristiques inhérentes produisent des dynamiques sociales multidimensionnelles indéniables : d'accès à l'information , lutte contre la corruption, transparence et responsabilité, gestion efficace des ressources, culture professionnelle, reconnaissance des générations futures, protection de l'environnement et développement durable. Dans tous les pays, de manière générale, les invariants d'une bonne gouvernance telle que la gouvernance locale sont par exemple : une démocratie crédible, un dialogue organisé entre les acteurs du jeu politique, une communication transparente et régulière sur l'état du pays.

Ainsi, une bonne gouvernance est l'allocation efficace des ressources publiques, lutte contre la corruption, la justice compétente et équitable, les bonnes politiques de promotion de la femme, la mise en œuvre de bonnes politiques économiques et financières, le renforcement des capacités des institutions privées et publiques (société civile, judiciaire, parlement).

En effet, les réflexions sur la gouvernance territoriale remontent à la recherche de nouveaux modèles d'organisation et de gestion territoriale comme alternative à l'approche territoriale traditionnelle descendante, elles correspondent à la fois à la prééminence des mouvements de développement local et aux nouvelles structures politico-administratives de l'État moderne. La gouvernance territoriale renvoie à un mode de gestion politique locale, elle repose sur la mobilisation des ressources humaines, fondée sur la capacité à gérer le territoire dans le cadre d'un système partenarial multi-acteurs et veille à ce que les priorités politiques, sociales et économiques reposent sur un large consensus social et à ce que les voix des plus pauvres soient entendues ; En outre, la gouvernance territoriale, également appelée gouvernance locale, est un système de gouvernance qui fonctionne à différents niveaux et territoires ; L'État fédéral et l'État unique décentralisé du Maroc sont une gouvernance locale divisée par régions . Elle relie généralement les parties responsables des objectifs, des fonctions et de la gestion de la communauté, ainsi que des évaluations dans les domaines économique, social et environnemental. La question de la gouvernance territoriale relève donc au premier chef des enjeux de développement local, dans un contexte historique où les acteurs locaux – privés, publics et collectifs – sont de plus en plus impliqués dans les dynamiques de développement et par leur capacité à coopérer. L'imagination, l'organisation et la coordination des acteurs responsables de ces lieux sont mises en avant ; Le concept de gouvernance que nous utilisons ici est vu d'un point de vue plutôt économique : c'est un processus de coordination entre les acteurs pour organiser l'activité économique territoriale. Il est important de noter que la coordination et l'organisation autour de ce processus ne sont pas seulement différentes d'une région à l'autre, mais dépend de la configuration spécifique de chaque territoire. Toute parfois, par opposition à une approche développée dans le cadre de repenser la gouvernance mondiale ou « bonne gouvernance » (en anglais, *good governance* signifie faire tendre les intérêts individuels non pas à la définition de l'intérêt général, qui est un concept typiquement français, mais à la définition de bien commun), certains auteurs de questions urbaines ont résolument opté pour une vision de la gouvernance régionale (gouvernance urbaine). De plus, certains auteurs adoptent une vision pragmatique de la gouvernance, soulignant que la réalité

gouvernementale connaît actuellement des changements majeurs, signalant une rupture profonde avec le passé. « *La gouvernance fait intervenir un ensemble complexe d'acteurs et d'institutions qui n'appartiennent pas tous à la sphère du gouvernement ; elle traduit une interdépendance entre les pouvoirs et les institutions associées à l'action collective. La gouvernance fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes et part du principe qu'il est possible d'agir sans se remettre au pouvoir de l'État.* »¹ L'économiste Bernard Pecqueur, spécialiste du développement local, définit la gouvernance comme « *un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires* »².

Le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale. Elle repose sur la séparation, l'équilibre et la coordination des pouvoirs, ainsi que sur la démocratie civique et participative, les principes de bonne gouvernance et l'interrelation entre responsabilité et imputabilité, et souligne que l'organisation territoriale du royaume repose sur la décentralisation des compétences avancées : la régionalisation. Par ailleurs, le concept moderne de l'économie sociale est évoqué pour la première fois lors d'un colloque organisé par le Département chargé du Plan en 1987 au Maroc³. Cependant, la structure et l'organisation du secteur de l'économie sociale et solidaire remontent aux années 1990. En particulier, le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) mis en œuvre durant cette période a conduit au désengagement progressif du pays dans certains domaines économiques ou sociaux que des opportunités d'emploi et une réduction des services publics. Le plan de développement économique et social mis en œuvre durant la période 1988-1992 a fait de l'économie sociale et solidaire une alternative pour la création d'emplois et la mobilisation des ressources. L'économie sociale et solidaire regroupe toutes les structures économiques dont le statut, l'organisation, le fonctionnement et les activités reposent sur les principes de solidarité, d'équité et d'utilité sociale ; Ces structures sont spécifiquement conçues pour faciliter la création d'emplois d'insertion et/ou de réinsertion, ainsi qu'une plus grande cohésion sociale. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont majoritairement composées d'associations, de

¹ Stoker G., « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance » in Revue internationale des Sciences Sociales, n°155, UNESCO/érès, Paris, 1998

² Pecqueur (B.), Le développement local, Syros, 2e édition revue et augmentée, 2000

³ <http://www.bsi-economics.org/491-economie-sociale-solidaire-maroc>, consulté le 01/03/2021

mutuelles, de coopératives ou de fondations, adoptant un système de gestion et de décision démocratique participatif avec un encadrement strict de l'utilisation des résultats financiers (pas d'intérêt personnel, réinvestissement des bénéfices) , avec approbation, elles peuvent consacrer une partie de leurs ressources à des fonds publics dédiés. Une économie solidaire se définit comme plus motivante qu'une activité socio-économique et nécessite de nouvelles formes de gouvernance pour remettre en question les socio-économies traditionnelles - plus figées - qui en résultent. Ainsi, l'économie sociale et solidaire (ESS) joue un rôle important et croissant dans notre économie et notre société, car elle est une source d'emploi, de protection sociale et apporte d'autres avantages sociaux et économiques.

En raison de leurs caractéristiques distinctives et de leurs avantages comparatifs, notamment leur gouvernance démocratique et leur autogestion, les entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) ont reçu ou sont sur le point de recevoir le soutien de plus en plus de pays, des cadres politiques pour le développement l'économie sociale et solidaire sont mis en œuvre aux niveaux national et régional dans le monde entier. Ce processus repose sur un partenariat entre le gouvernement, les partenaires sociaux et la société civile.

Dans le même ordre d'idées, l'économie sociale et solidaire (ESS) désigne les organisations et les entreprises qui produisent des biens et des services tout en poursuivant des objectifs économiques et sociaux, fondés sur les principes de solidarité et de participation. Nous connaissons tous des coopératives, des sociétés d'entraide, des associations ou des entreprises sociales qui œuvrent dans les secteurs social et/ou économique ; L'économie sociale et solidaire (ESS) englobe une variété d'organisations et d'entreprises qui partagent des objectifs, des valeurs et des principes de fonctionnement sociaux et économiques communs. Aujourd'hui, l'entrepreneuriat social et l'entrepreneuriat intra-social sont devenus les sujets les plus controversés pour les entreprises, l'entrepreneuriat social est un concept relativement nouveau et un phénomène qui émerge rapidement. En Europe et en Amérique du Nord, ce phénomène a émergé lors des crises de la fin des années 1970 en réponse à des besoins sociaux non satisfaits et aux limites des politiques sociales et d'emploi traditionnelles visant à lutter contre l'exclusion sociale (Nyssens, 2006) ; Il est née parce que certaines associations volontaires voulaient créer des emplois pour les exclus du marché du travail traditionnel et pour les entrepreneurs individuels qui voulaient diriger une entreprise mais avaient une vision sociale claire. Les entreprises sociales impliquent ainsi, une variété de situations. Diverses définitions sont

proposées ; D'après Thompson & Doherty (2006), les entreprises sociales sont des « *organisations qui recherchent des solutions d'entreprise pour répondre aux problèmes sociaux* ». Le projet SETYSA mené par le Bureau International du Travail (BIT) en Afrique du Sud définit les entreprises sociales comme des entreprises⁴ :

- ✓ Avoir une finalité sociale majeure, clairement affirmée comme leur objectif central ;
- ✓ Adopter un modèle d'entreprise financièrement viable avec un réel désir de générer suffisamment de revenus pour dépasser les coûts d'exploitation et générer une part importante des revenus à partir des recettes (plutôt que des subventions ou des dons) ;
- ✓ Responsable devant ses parties prenantes, utiliser des mécanismes appropriés pour assurer la responsabilité envers les bénéficiaires, et mesurer et démontrer son impact social.

Contrairement aux coopératives, les entreprises sociales ne sont pas nécessairement des entreprises collectives. Elles se distinguent des entreprises à but lucratif car elles visent non seulement à générer des bénéfices économiques à travers le type de produits ou de services mis sur le marché, la qualité des travailleurs (peu qualifiés, socialement insérés, etc.), mais aussi des bénéfices sociaux. Et en termes d'avantages économiques de la distribution. L'entrepreneuriat social met l'accent sur le fait que l'entrepreneuriat et le comportement entrepreneurial peuvent se produire n'importe où (Dees, 1998), et l'activité économique combine rentabilité et changement social. En ce sens, ce sont souvent des organisations hybrides car elles promeuvent la valeur sociale tout en faisant des affaires. Aussi, elles sont souvent caractérisées par une multiplicité d'acteurs de la gouvernance et de la propriété (par exemple, associant utilisateurs, fondateurs, financeurs, collectivités locales, etc.), ce qui garantit en quelque sorte les objectifs sociaux de l'entreprise. Les entreprises sociales se caractérisent également par la démocratie économique, cette démocratie économique se traduit souvent par des restrictions sur les droits de vote et la rémunération des capitaux propres (limitation des parts pouvant être réattribuées aux actionnaires) (Nyssens, 2006).

S'il existe de nombreuses formes d'organisations et d'entreprises en économie sociale et solidaire, elles ont des caractéristiques communes qui les distinguent des entreprises et organisations publiques et privées ; les universitaires, les praticiens et les décideurs utilisent ces

⁴ Première édition de l'Académie sur l'Économie Sociale et Solidaire, 25-29 octobre 2010, CIF-OIT, Turin, Italie : « Économie sociale et solidaire : construire une base de compréhension commune »

caractéristiques pour identifier ces organisations et entreprises à travers le monde. La principale caractéristique d'une organisation de solidarité sociale est son activité de production de biens et de services ; certaines définitions mettent l'accent sur l'objectif de l'économie sociale et solidaire, où la production de biens et la fourniture de services l'emportent sur la maximisation du profit. L'économie sociale et solidaire est parfois confondue avec l'économie des pauvres, ou une économie "ciblant les pauvres et d'autres groupes vulnérables", comme les femmes, les personnes handicapées, les travailleurs peu qualifiés, les immigrés ou les jeunes travailleurs. Cette description n'est certainement pas un critère pour distinguer l'économie sociale et solidaire des autres formes d'économie. Par définition, les économies sociales et solidaires ne sont pas les économies les plus pauvres ou les plus vulnérables, il s'agit en fait d'une option. Plutôt que de maximiser le retour sur investissement et de mettre en œuvre un modèle de gouvernance participative, les individus peuvent choisir d'intégrer des objectifs (économiques, sociaux, environnementaux ou autres).

Au Maroc, en tant que pays en développement, la culture de solidarité et de travail collectif qui constitue le principe fondateur de l'économie sociale et solidaire fait partie de la tradition et des pratiques de la société marocaine. Les formes de solidarité et d'entraide constituent l'ossature des relations entre individus d'une même communauté, notamment en milieu rural, et se manifestent sous forme d'opérations comme la touiza⁵ ou dans la gestion des actifs ou biens habous⁶ et d'opérations liées à leurs revenus. La jmaâ⁷ est une institution qui incarne la volonté de coopération collective, et ses tâches comprennent la gestion, la distribution et la surveillance des droits à l'eau d'irrigation, aux pâturages, aux ressources forestières, etc. Elle intervient également dans la gestion de l'espace et de certains équipements collectifs ainsi que dans l'instance d'arbitrage interne. A ce titre, son fonctionnement évoque fortement les principes de l'économie sociale dans les définitions modernes, mais ces formes d'entraide tendent à se

⁵ Une touiza est une organisation coutumière adoptée par les membres de la communauté pour s'entraider dans la récolte, la cueillette des olives, des dattes, etc. Elle est ponctuelle car elle se termine une fois le problème résolu, et reprend si nécessaire. Elle en existe deux types : la touiza d'intérêt collectif, qui est déterminée par la jmaâ en fonction des travaux d'intérêt commun de toute la communauté (ex : construction et entretien de mosquées), et la touiza d'intérêt individuel, qui est obtenue de la communauté lorsqu'un individu ou la famille cherche des emplois (ex. toiture) à condition qu'elle les soutienne. Source : « L'économie Sociale et Solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir ? » IPEMED

⁶ L'habous est un poste dit d'intérêt général, affecté aux hôpitaux, aux écoles religieuses, etc.)

⁷ La jmaâ est une forme d'organisation coutumière dont le but est de gérer le bien commun de la communauté (construction de routes, entretien d'écoles ou de mosquées, etc.) en mobilisant les gens sous forme de touiza. Source : « L'économie Sociale et Solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir ? » IPEMED

désagréger sous l'influence de divers facteurs démographiques, économiques, sociaux et politiques⁸.

Dans l'économie sociale et solidaire, les coopératives se sont développées plus tôt ; Depuis l'indépendance en 1956, le modèle économique coopératif a été un choix stratégique au Maroc pour assurer la mobilisation nationale des filières traditionnelles, notamment la modernisation et le développement de l'agriculture⁹. La création de l'Office du développement et de la coopération en 1975 a constitué le cadre juridique de l'encadrement de ces coopératives¹⁰.

A partir de 1993, la consolidation de cette économie sociale et solidaire a conduit à l'élaboration de stratégies de développement social alignées sur les priorités nationales, ses objectifs comprennent, entre autres, l'implication des groupes défavorisés dans le processus de croissance pour créer des emplois, améliorer les indicateurs de développement humain et protéger les plus pauvres. Pour mettre en œuvre cette stratégie, divers moyens ont été utilisés dans les années 1990, plusieurs programmes de construction de routes, d'électrification et d'approvisionnement en eau potable des communes rurales, émanant de l'Etat et des collectivités territoriales, ont été élaborés¹¹. Suite à la réforme constitutionnelle de 2011, le Maroc a lancé plusieurs projets : réforme du cadre juridique, mise à niveau et renforcement des capacités des organisations économiques sociales et solidaires, appui à la commercialisation, etc. Sur le plan législatif, des lois relatives aux coopératives, au commerce équitable et aux associations ont été votées ou sont à l'étude, une loi-cadre l'économie sociale a également été annoncée. Il convient toutefois de souligner que le concept général d'économie sociale et solidaire reste relativement peu clair et mal compris au Maroc, il est souvent submergé par une notion floue qui regroupe les petits producteurs, les artisans, les coopératives, les associations, les entraides ; Si nous excluons les acteurs directs de l'industrie, la plupart des gens ne connaissent même pas quelques décideurs et responsables gouvernementaux. La stratégie nationale de l'économie sociale et solidaire (2010-2020) définit l'économie sociale et solidaire comme « *l'ensemble des initiatives économiques cherchant à produire des biens ou des services, à consommer et à épargner*

⁸ <http://www.bsi-economics.org/491-economie-sociale-solidaire-maroc>, consulté le 02/03/2021

⁹ AHROUCH Saïd, (octobre 2011), « Les coopératives au Maroc : enjeux et évolutions », RECMA Revue internationale de l'économie sociale N ° 322

¹⁰ Aït Haddout A., Jaouad M., (2001), « L'économie sociale au Maroc : approches méthodologiques et acteurs en présence », in Khrous (dir.), Le développement local et l'économie solidaire à l'épreuve de la mondialisation, Casablanca, Fondation du roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les études islamiques et les sciences humaines.

¹¹ Brahimi M., 1998, Les associations au Maroc : cadre juridique, publication du Centre de documentation des collectivités locales, cité par Chaker A.

autrement, de manière plus respectueuse de l'Homme, de l'environnement et des territoires » (p. 28). La liste des secteurs couverts par les organismes d'économie sociale et solidaire (ESS) est variée : agriculture, artisanat, immobilier, tourisme, foresterie, services financiers, santé et services sociaux, insertion professionnelle, éducation, activités culturelles, et le rapport identifie plusieurs possibilités structures : *« Selon le mode d'organisation, ces initiatives sont, en général, menées dans le cadre : de coopératives, d'associations, de mutuelles, de fondations, ou tout autre type d'organisation respectant les valeurs de l'économie sociale. Les entreprises, particulièrement les TPE, qui mettent l'accent sur l'insertion par l'activité économique permettant à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier d'un emploi en vue de faciliter leur insertion professionnelle. »*¹² (p. 28 du rapport), mais si un état des lieux des collectivités, associations et mutuelles est dressé dans la suite du rapport, les entreprises sociales semblent, pour leur part, oubliées. L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est un exercice d'affirmation et de répartition du pouvoir fondé sur la démocratie participative, délibérative ou radicale au sein des territoires locaux ; En effet, dans les économies contemporaines, le territoire, en particulier les grandes villes et les régions, est devenu un facteur déterminant, modéré, suffisamment important mais pas excessif, mieux adapté pour traiter des relations endogènes versus exogènes, et pour organiser des réponses socio-économiques dans le développement territorial à moyen et long terme. Le dynamisme de l'activité créative répond de plus en plus à des besoins identifiés sur une base régionale ; Des entrepreneurs créatifs aux entreprises innovantes en passant par la création de leurs propres environnements transformateurs, la coopération régionale fait son grand retour. C'est ainsi que le territoire est aujourd'hui le niveau optimal de gouvernance de la production et de la consommation pour gérer les relations humaines et les relations homme-biosphère. C'est particulièrement vrai dans la transition vers une société durable : que l'on pense à une « économie circulaire » industrielle ou territoriale, à « l'économie de la fonctionnalité », qui inclut le remplacement des biens par des services chaque fois que possible, mais aussi à l'économie sociale et solidaire, qui combine des approches marchandes et non marchandes des biens et services. Gouvernance territoriale et coopération vont de pair, la responsabilité partagée vise à garantir que des individus ou des organisations publiques ou privées ayant un intérêt commun agissent ensemble pour atteindre un objectif commun ; la participation améliore le dialogue régional et intègre mieux les informations, les conseils, les capacités et les projets dans la vision

¹² Le rapport de la stratégie nationale de l'économie sociale et solidaire (2010-2020) du Maroc

de la durabilité à moyen terme et des plans d'action. Elle favorise la diffusion de la culture de projet et des pratiques participatives, il s'agit de faire face à la désintégration provoquée par le choix de groupe social, le choix d'activité et la compétition régionale et d'affirmer les bénéfices de la coopération à tous les niveaux : internalisation de l'entreprise collective, externalités entre différents acteurs au sein du champ de la coopération. Ces formes de coopération réaffirment l'importance de l'interdépendance entre les individus, les groupes sociaux et les différents types d'organisations sociales, publiques et économiques. De même, les territoires sont appelés à se percevoir comme interdépendants : des quartiers ou des villages aux villes ; des villes aux villages ; des départements aux quartiers ; Les dimensions collectives liées à l'économie sociale et solidaire (ESS) varient selon les spécificités des cultures régionales.

L'économie sociale et solidaire (ESS) a donc, pour vocation de promouvoir le socio-économique par une bonne gouvernance territoriale, les économies sociales et solidaires valorisent l'autonomisation des individus qui deviennent acteurs de leur propre développement. Cependant, une telle économie n'est pas en contradiction avec une économie nationale ou de marché, mais cherche plutôt à instaurer une complémentarité (Danièle Demoustier et David Vallat ; 2005 ; p. 76). Cependant, cette dimension collective qui caractérise l'économie sociale et solidaire (ESS) s'exprime différemment selon les spécificités de chaque région. Deux familles d'acteurs peuvent intervenir, impliquant deux types de gouvernance (Demoustier et Vallat ; 2005 ; p. 7) :

- Auto-organisation de la gouvernance par des acteurs territoriaux dont la légitimité repose sur des actions ;
- Un pilote pour les collectivités territoriales, légalisé grâce au vote démocratique. Ainsi, selon que le curseur se trouve d'un côté ou de l'autre de ces deux extrêmes, les positions des pouvoirs publics et des acteurs locaux seront soit centrales, soit résiduelles.

Il faut reconnaître que l'économie sociale et solidaire (ESS) représente avant tout un champ de valeurs et de principes d'action constitué par la bonne pratique des principes de gouvernance territoriale. À ce point, l'objectif de ce travail consiste à étudier l'impact de la gouvernance territoriale sur le renforcement de l'économie sociale et solidaire selon une étude exploratoire sur les coopératives de la région Souss-Massa.

2. Etude d'impact de la gouvernance territoriale sur l'économie sociale et solidaire

1.1 Présentation de l'étude :

L'objectif de cette étude exploratoire est d'analyser l'impact de la gouvernance territoriale sur l'économie sociale et solidaire : cas des coopératives de la région Souss-Massa. La région est située dans une bande au milieu du royaume, de l'océan Atlantique à la frontière orientale avec l'Algérie. Elle est le point de rencontre entre le nord et le sud du pays et joue ainsi un rôle stratégique sur le plan économique et socioculturel. La région compte un grand nombre de communes, avec 154 communes¹³ rurales et 21 municipalités¹⁴.

La région a un grand potentiel économique basé sur ses ressources naturelles et ses possibilités dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, du tourisme et de l'exploitation minière. Dans le secteur agricole, malgré le climat sec, la zone dispose de 616 500 hectares¹⁵ de surface agricole utile dont 30%¹⁶ sont irrigués, ces terres sont principalement situées dans les plaines de Souss-Massa, où prédominent les primeurs et les agrumes ; la zone possède également de grandes forêts qui forment une barrière naturelle à la zone agricole contre la désertification et l'érosion. Toutefois, malgré la diversité des espèces (thuya, chêne vert, genévrier, etc...), l'arganier reste l'arbre dominant de la région, recouvrant plus de 64%¹⁷ de la forêt régionale et se positionnant comme une toute action écologique et socio-économique. La région compte un grand nombre de coopératives de différents secteurs.

1.2 Etat de lieux entre la gouvernance territoriale et l'économie sociale et solidaire.

Traditionnellement, l'ancrage territorial, avec le fonctionnement démocratique et la solidarité économique, constitue l'une des caractéristiques fondamentales d'une économie sociale et solidaire (ESS). L'économie territoriale et la sociologie politique territoriale fournissent des outils de réflexion qui contribuent à une compréhension équilibrée de l'interaction entre

¹³ Selon les données de le haut-commissariat au plan : https://www.hcp.ma/region-agadir/Presentation-de-la-region-de-Souss-Massa_a16.html. Consulté le 21/04/2021

¹⁴ Selon les données de le haut-commissariat au plan : https://www.hcp.ma/region-agadir/Presentation-de-la-region-de-Souss-Massa_a16.html. Consulté le 21/04/2021

¹⁵ Selon les données de le haut-commissariat au plan : https://www.hcp.ma/region-agadir/Presentation-de-la-region-de-Souss-Massa_a16.html. Consulté le 21/04/2021

¹⁶ Selon les données de le haut-commissariat au plan : https://www.hcp.ma/region-agadir/Presentation-de-la-region-de-Souss-Massa_a16.html. Consulté le 21/04/2021

¹⁷ Selon les données de le haut-commissariat au plan : https://www.hcp.ma/region-agadir/Presentation-de-la-region-de-Souss-Massa_a16.html. Consulté le 21/04/2021

l'économie sociale et solidaire (ESS) et le territoire, d'autant plus que ces deux approches reposent sur un diagnostic des évolutions des systèmes productifs et politiques territoriaux, condition préalable à la compréhension des dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Le concept de gouvernement renvoie au rôle de l'État et de l'administration publique, tandis que la gouvernance renvoie à l'interaction établie entre la société civile et la puissance publique. La gouvernance suppose ainsi la présence de multiples acteurs publics et privés, notamment issus de l'économie sociale et solidaire, dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des interventions collectives. Le rôle de la puissance publique, comme l'implique la philosophie de la gouvernance, n'est pas celui de commander et de contrôler l'autorité hiérarchique, mais plutôt celui d'être un facilitateur dans l'exercice du leadership et de la collaboration entre les partenaires d'un réseau de participants ; Entre autres, les acteurs de l'économie sociale et solidaire présentent deux caractéristiques qui en font des acteurs privilégiés des processus de gouvernance, notamment au niveau local.

D'une part, les organisations économiques sociales et solidaires constituent des « périmètres de solidarité » (Monnier et Thiry, 1997), permettant une action collective basée sur la réciprocité et les engagements volontaires et d'autre part, le processus de prise de décision au sein de ces organisations est basé sur des principes et des procédures démocratiques, qui garantissent en principe la participation de leurs membres à la prise de décision ; Ces caractéristiques confèrent aux organisations de l'économie sociale et solidaire un rôle clé dans la mobilisation et la représentation de la société civile, cette partie de la société qui n'est pas contrôlée par l'État et qui n'est pas liée par les lois du marché.

L'importance croissante du territoire dans les processus économiques a conduit les économistes à forger le concept de « capital territorial » (OCDE, 2001) pour prendre en compte la situation géographique, les dotations en ressources naturelles et humaines, le climat, les traditions, la qualité des moyens de subsistance, etc., qui différencient les territoires entre eux. Le développement des technologies de l'information, la mondialisation de l'économie et le développement de systèmes de production spécialisés dits flexibles ont contribué à la transformation du rôle des territoires en facteurs de production et de compétitivité. Dans une économie de plus en plus mondialisée, dans un réseau compressé dans le temps et dans l'espace,

les organisations sont implantées dans des régions présentant des avantages en termes d'effets d'agglomération, de minimisation des risques, d'infrastructures, de qualité de vie, etc.

Ces transitions économiques posent des défis aux collectivités locales, et sont aussi de nombreuses incitations au développement de nouvelles formes de gouvernance ; Les collectivités locales doivent répondre aux attentes de la société civile en matière d'environnement et de qualité de vie et doivent aussi faire face à la concurrence des autres régions, ce qui implique la nécessité d'améliorer la qualité des services publics, l'infrastructure physique et l'infrastructure immatérielle de solidarité et de cohésion sociale. Dans ce contexte économique et politique, la compétitivité territoriale et l'action publique sont de plus en plus liées à la mobilisation de la société civile, à la qualité des réseaux d'acteurs et à leur capacité à coopérer ; les organisations de l'économie sociale et solidaire ont un rôle central à jouer dans les processus de gouvernance locale parce qu'elles contribuent à produire et à développer l'économie territoriale.

L'objectif de ce travail est d'analyser l'impact de la gouvernance territoriale sur le renforcement de l'économie sociale et solidaire.

1.3 Analyse et Discussion des résultats

Ce travail cherche à étudier l'impact de la gouvernance territoriale sur le renforcement de l'économie sociale et solidaire ; autrement dit le rôle de la gouvernance d'un territoire sur le développement de l'économie sociale et solidaire à travers les coopératives. Le nombre des coopératives implantées sur la région Souss-Massa est de 2501¹⁸ selon Office de Développement de la Coopération (ODCO).

Le questionnaire a été administré à 150 coopératives par le biais de courriels, d'appels téléphoniques et de déplacements. 98 coopératives ont répondu au questionnaire avec un taux de réponse de 65%, il s'agit des coopératives de différents secteurs d'activité ; Un taux de 55% représente le secteur de l'agriculture et le reste concerne les secteurs de l'agroalimentaire, l'artisanat et de la beauté. En effet, un secteur d'activités diversifiées apporte plusieurs avantages au territoire à savoir la création d'emploi, le développement économique du territoire et la diversité de l'offre sur le territoire. La majorité des coopératives enquêtées ont une fonction

¹⁸ <http://www.odco.gov.ma/fr/blog/cooperatives-2019-region-souss-massa> consulté le 22/04/2021

de commercialisation et de production ; ces deux activités sont parmi les principales fonctions dans l'économie d'un territoire afin de satisfaire les besoins des citoyens. Sachant que 80% des répondants ont un but lucratif dont l'objectif principal est la réalisation de bénéfices ; Dans le cadre de la gouvernance d'un territoire, il faut orienter les coopératives qui dégagent un bénéfice de le mettre en réserve afin de renforcer leurs fonds propres et de l'utiliser pour perfectionner leurs produits et en développer d'autres.

Force est de constater que la moitié des coopératives enquêtées est gérée par les femmes, soit en effet un taux de 50% de chaque genre ; Notons, toutefois que l'un des objectifs de la gouvernance est la parité entre les hommes et les femmes, la parité signifie que chaque sexe est représenté à égalité dans l'économie d'un territoire ; C'est un outil au service de l'égalité, notamment en veillant à ce que les femmes et les hommes aient les mêmes opportunités, droits, choix et conditions matérielles, tout en respectant leurs particularités. 70% des gérants des coopératives enquêtées ont un diplôme dont 50% détient un diplôme universitaire. Le rôle du gérant est très important car il est le lien principal entre la direction et les différents collaborateurs, responsable de la productivité et du résultat final de son équipe, il doit savoir communiquer, motiver et connecter ; dans l'ensemble, il doit veiller à ce que les objectifs soient atteints. Un diplôme universitaire ou qualifié permet avant tout de se démarquer de la concurrence par sa valeur ajoutée ; En effet, il apporte des compétences supplémentaires aux cursus traditionnels et permet de se spécialiser dans des domaines spécifiques. Dans ce sens, la gouvernance territoriale joue un rôle très important dans l'instauration des centres de formation et des complexes universitaires dont l'objectif est de produire une main d'œuvre qualifiée ; la formation est un outil, voire un fer de lance pour le développement des territoires et le renforcement de l'économie ; De ce fait, dans le cadre de la gouvernance d'un territoire, les agents de l'autorité doivent prendre en considération, dans le cadre de la création des centres de formation, les attentes des coopératives et des organismes implantés sur leur territoire en matière d'emploi et de formation.

85% des coopératives enquêtées n'ont jamais bénéficié d'une subvention dans le cadre de leur activité ; Une subvention est une aide accordée à une organisation par un organisme public dans un but d'intérêt général, les subventions peuvent être : en espèces, c'est-à-dire une contribution financière à l'organisme ; en nature, c'est-à-dire un don sous forme matérielle à l'organisme, le

rôle de la subvention est d'aider les organisations afin de promouvoir leur activité ou bien relancer leur plan d'affaire.

Les coopératives sont créées et développées uniquement dans les secteurs de l'économie où l'État est intéressé à promouvoir la coopération ; A cet effet, l'Etat a mis en place des aides matérielles telles que des subventions, des exonérations, voire des conditions de crédit généralement favorables, compte tenu de la faible capacité économique des personnes concernées ; de même, les régulateurs fournissent une assistance technique et administrative. Ces structures sont entièrement subventionnées par l'État dans l'espoir d'atteindre l'équilibre économique ; Toutefois, le faible accès aux subventions par les coopératives est justifier selon ces organismes par :

- L'absence des communications sur les subventions : les organismes ne communiquent pas des détails sur le mode d'accès aux aides financières ;
- L'absence d'orientation : les centres et les organismes concernés ne font pas des rencontres, des déplacements et jours de sensibilisation pour informer ces coopératives sur les conditions d'avoir des subventions ;
- La longueur des démarches et procédures pour le traitement de dossier des subventions.

Or, parmi les principes de la bonne gouvernance est de communiquer toutes les informations qui concernent la promotion et le développement des coopératives ; aujourd'hui, les organismes publics, dans le cadre de la gouvernance territoriale, sont dans l'obligation d'informer, d'orienter, d'accompagner, de former et d'aider les coopératives, cette approche vise à renforcer le développement économique de ce secteur.

Cependant, les coopératives, bénéficiaires des subventions, affirment qu'elles n'ont jamais été contrôlées ou accompagnées ; Alors que les outils d'une bonne gouvernance sont le contrôle et l'accompagnement ; En outre, la réédition des comptes est parmi les principes de la bonne gouvernance territoriale, elle constitue l'obligation de présentation et de justification des comptes lorsque l'administration des biens a été accordée à un tiers.

60% des sondés ont bénéficié des formations ; dont un taux de 75% sont des formations commerciales. Selon l'Office du Développement de la Coopération (ODCO) « L'étude a démontré qu'un petit pourcentage des 11,000 coopératives enregistrées du secteur agroalimentaire marocain dispose d'une structure commerciale claire et bénéficie d'une

gouvernance saine, garantissant leur durabilité. Le rôle de la formation est d'améliorer les compétences et les connaissances des employés, elle leur permet également d'acquérir les compétences techniques et non techniques nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ou à développer de nouveaux rôles ; La formation permettra aux employés de mieux comprendre leurs responsabilités dans leurs rôles, ce qui renforcera leur confiance, ce sentiment améliorera leur performance globale, ce qui ne profitera qu'à l'organisation. Elle est la base de l'amélioration de la performance de l'organisation et elle est indéniablement un accélérateur de carrière. Une coopérative qui suit les actualités des marchés en termes de formation qualité, va participer au développement économique de son territoire. Les territoires et les collectivités territoriales connaissent des mutations économiques majeures qu'il convient d'anticiper et d'accompagner. Elles sont dans l'obligation en matière de gouvernance de former les acteurs de leur territoire.

Le rôle croissant des acteurs régionaux dans l'économie, la complexité croissante de la gestion fiscale et administrative, les nouveaux modes de gestion et l'insuffisance de contrôle associée aux carences des services publics régionaux. Pour cette raison, les acteurs de l'organisation publique territoriale sont dans l'obligation d'assurer des formations aux coopératives pour assurer la compétitivité territoriale et le développement économique du territoire.

80% des coopératives sondées n'ont jamais bénéficié d'un accompagnement, ce dernier vise à faciliter le développement et le renforcement de la structure économique de l'organisation dans le territoire. L'« Accompagnement aux démarches » à la création des organisations consiste à les aider à prendre conscience de l'importance de l'identification du potentiel du marché visé, des financements nécessaires à la mise en œuvre de leur activité.

La contribution des entrepreneurs à la croissance économique ne fait plus débat (van Praag et Mirjam, 2007 ; Audretsch et Peña-Legazkue, 2012), aussi la création d'entreprises et l'accompagnement des créateurs sont au centre des préoccupations de la gouvernance territoriale. « Dans le cadre de la conjugaison des efforts entrepris par les coopératives pour faire face aux difficultés rencontrées, (organisation et fonctionnement, gestion, commercialisation, concurrence, difficultés techniques...), une assistance est fournie, dans le cadre des attributions dévolues à l'ODCO, aux coopératives afin d'assurer leur structuration

surtout en unions de coopératives tant au niveau local, régional ou national »¹⁹. Le programme « Mourafaka » porte sur la création de conditions favorables à la pérennité des activités économiques des coopératives, notamment par le renforcement de leurs compétences humaines en gestion, gouvernance, commercialisation et commerce²⁰.

L'accompagnement lui a fait comprendre qu'il avait vraiment besoin d'apprendre à mieux gérer son entreprise, tant dans la première phase de création que dans le futur, l'accompagnateur porte un regard critique sur la pertinence de l'élaboration des programmes et des actions des dirigeants ; Cette forme bienveillante de confrontation permet de développer un raisonnement pragmatique moins idéaliste et de justifier chaque choix, nécessaire pour apprendre à se fixer ses propres priorités.

Or, on remarque l'existence des programmes d'accompagnement au Maroc mais un manque de la communication à-propos ces programmes particulièrement au milieu rural, ce manque est justifié, selon les coopératives, par l'absence du rôle des organisations concernées.

85% des coopératives sondées ne sont jamais contrôlé par un organisme public ; En effet, le contrôle a pour but de développer les processus et les méthodes nécessaires à la gestion de l'organisation et assurer l'interaction et l'alignement entre la stratégie de l'organisation et ses opérations quotidiennes (suivi des actions et évaluation des résultats) ; Il s'assure que les performances réalisées sont conformes à une politique préétablie. La gouvernance, quant à elle, spécifie un ensemble de décisions, de règles et de pratiques conçues pour assurer le meilleur fonctionnement de l'organisation, ainsi que les institutions structurelles chargées de prendre ces décisions, règles et pratiques, de les appliquer et d'en assurer le contrôle. Donc, le contrôle des organisations économiques est une fonction principale pour assurer la continuité de la gouvernance territoriale.

90% des coopératives interrogées ne font pas partie d'un groupement d'intérêt économique. Un groupement d'intérêt économique est une forme intermédiaire entre l'organisation et la société, il peut avoir un but non lucratif, mais dans la plupart des cas, il permet aux organisations de réaliser des bénéfices pour les entreprises qui composent le groupement ; Il est établi par un

¹⁹ <http://www.odco.gov.ma/fr/blog/appui-et-accompagnement> consulté le 23/04/2021

²⁰ <http://www.odco.gov.ma/fr/blog/appui-et-accompagnement> consulté le 23/04/2021

contrat écrit entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales, formant entre elles un cadre juridique pour une certaine durée pour mettre en œuvre tous les moyens susceptibles de promouvoir ou de développer les activités économiques des membres, en vue d'améliorer ou d'accroître les résultats actuels de l'activité. Le groupement d'intérêt économique a pour objet de favoriser le développement économique de plusieurs organismes qui choisissent de mettre en commun leurs ressources, qu'elles soient physiques ou humaines, il offre une flexibilité en termes d'institutions sociales. En effet, ses membres peuvent choisir entre le régime sans emploi et le régime salarié, le but d'un groupement d'intérêt économique est de faciliter le développement économique de plusieurs organisations qui choisissent de mutualiser des ressources, qu'elles soient matérielles ou humaines, il offre, ainsi de la souplesse au niveau du régime social et encourage les organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) à développer leurs activités. La création de groupement d'intérêt économique rentre dans la gouvernance territoriale ; mais pour compléter cette gouvernance, il faut communiquer et encourager les coopératives de faibles moyens en matière de commercialisation et financement d'adhérer à ces groupes afin de bénéficier des avantages rendus par le groupement d'intérêt économique.

50% des coopératives sondées affirment l'existence d'une mauvaise de gestion et l'absence de la gouvernance dans leur territoire. Une gouvernance territoriale démocratique, définie et organisée, est un processus qui vise à développer et encourager l'économie en générale et particulièrement l'économie sociale et solidaire et satisfaire les composants d'un territoire ; Autrement dit, une bonne gouvernance territoriale est une gestion territoriale efficace qui vise à développer l'économie sociale et solidaire (ESS) par le biais des coopératives.

Au cœur du projet d'Economie Sociale et Solidaire (ESS), la démocratie est à la fois une caractéristique statutaire, un ensemble de pratiques, et parfois un objectif, elle affecte, à des degrés divers, la gouvernance d'une organisation, la façon dont les processus de prise de décision et les responsabilités sont attribuées.

Le gouvernement doit également prendre rapidement toutes les mesures de mise en œuvre nécessaires, d'une part une approche nationale basée sur des programmes ciblés visant à soutenir l'insertion socio-économique des organismes de l'économie sociale et solidaire. D'autre part, il lui faudra décliner cette approche et adopter des politiques publiques spécifiques pour un développement territorial qui vise à développer les coopératives ; le but est de promouvoir le

développement économique de territoire, des incitations territoriales doivent être créées pour encourager les acteurs privés à investir dans l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire joue ainsi un rôle dans la promotion de l'inclusion sociale des personnes, notamment les plus vulnérables, en assurant un accès durable au marché du travail. En plus d'être exclues de l'éducation, des soins de santé et du logement, l'exclusion du marché du travail expose les personnes à un risque d'extrême pauvreté, de faible qualité de vie, de faible estime de soi et de perte de soi et de dignité humaine. Notons toutefois, que la participation active des personnes vulnérables dans les organisations de l'économie sociale (en tant que salariés, mais idéalement en tant qu'entrepreneurs) représente une étape majeure dans la lutte contre l'exclusion sociale et l'obtention d'un niveau de vie décent.

En outre, les responsables territoriales devraient créer le cadre institutionnel nécessaire, mettre en place des moyens administratifs de suivi et apporter un soutien accru au système de subventions générales, dans la mesure où une économie sociale et solidaire favorise la justice sociale, permet aux exclus de faire entendre leur voix et permet ainsi une répartition équitable de la richesse en favorisant l'accès universel aux services de base ; le territoire doit, donc donner à l'économie sociale et solidaire (ESS) l'importance qu'elle mérite. On résume, d'une bonne gouvernance territoriale solide résulte un niveau de développement économique croissant, elle va aussi contribuer au développement du secteur de l'économie sociale et solidaire sur le territoire.

Conclusion

Afin de favoriser le développement économique territorial, les autorités doivent initier des initiatives visant à favoriser la création et le développement d'organismes sociaux et solidaires. Ces organismes sont souvent la seule option pour les communautés marginalisées, car les investisseurs privés ont tendance à les abandonner au profit de marchés plus lucratifs. En outre, les organisations sociales peuvent soutenir et compléter les mesures de politique publique et contribuer à la cohésion communautaire lors de transitions fragiles, car ce sont des entreprises distinctes, leur véritable valeur ajoutée n'est pas la maximisation des bénéfices et la distribution de revenus supplémentaires, mais leur responsabilité dans les activités communes, le développement de projets sociaux significatifs, la formation de réseaux et le processus de planification stratégique.

Ces organisations sociales sont également considérées comme un moyen de promouvoir l'innovation politique en stimulant les discussions entre les décideurs politiques et les citoyens ordinaires, ainsi que d'améliorer les conditions de vie, de faire face au vieillissement de la société, d'accroître l'accès à l'information et aux services et de promouvoir une plus grande justice et un équilibre social. L'économie sociale et solidaire peut jouer un rôle très important dans le futur développement économique et social de territoire, dans la mesure où l'économie sociale et solidaire promeut la justice sociale, qui donne la parole aux exclus, permet une répartition équitable des richesses et favorise l'accès de tous aux services de base, la région doit accorder à l'économie sociale et solidaire l'importance qu'elle mérite.

Dans le cadre de la gouvernance territoriale, le rôle des pouvoirs publics n'est pas envisagé en termes d'exercice d'un pouvoir coercitif, mais en termes de coordination et d'impulsion, supposant la mise en place d'une interface et de partenariats multiples entre les acteurs du territoire et les organismes publics.

Le territoire apparaît comme le lieu privilégié d'une telle gouvernance, à la fois parce qu'il constitue un espace de coordination horizontale entre les acteurs, et parce que le territoire est devenu un facteur de production et de compétitivité. Aujourd'hui, les organisations d'économie sociale et solidaire jouent un rôle central dans la mise en œuvre du processus économique et l'amélioration du territoire. La gouvernance territoriale est une solution efficace pour la promotion de ce secteur.

BIBLIOGRAPHIE

- AHROUCH Saïd, (octobre 2011), « Les coopératives au Maroc : enjeux et évolutions », RECMA Revue internationale de l'économie sociale N ° 322.
- Aidis, Ruta & van Praag, Mirjam, 2007. "Illegal entrepreneurship experience: Does it make a difference for business performance and motivation?," Journal of Business Venturing, Elsevier, vol. 22(2), pages 283-310, March.
- Aït Haddout A., Jaouad M., (2001), « L'économie sociale au Maroc : approches méthodologiques et acteurs en présence », in Khrous (dir.), Le développement local et l'économie solidaire à l'épreuve de la mondialisation, Casablanca, Fondation du roi Abdul-Aziz al Saoud pour les études islamiques et les sciences humaines.
- Aït Lemqeddem H. & Tomas M. (2019) « Gouvernance Territoriale Au Maroc : Quelle Evolution ? », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Numéro 8 : Mars 2019 / volume 3 : numéro 4 » p : 579- 598.
- Audretsch, David & Peña, Iñaki. (2012). Entrepreneurial activity and regional competitiveness: An introduction to the special issue. Small Business Economics - SMALL BUS ECON. 39. 10.1007/s11187-011-9328-5.
- BARON Catherine, HATTAB-CHRISTMANN Malika, (2005), « Economie solidaire et nouvelles formes de gouvernance au sud Les associations de développement local au Maroc », RECMA Revue internationale de l'économie sociale N ° 295.
- Brahimi M., (1998), « Les associations au Maroc : cadre juridique, publication du Centre de documentation des collectivités locales ».
- Cyrille Ferraton, Delphine Vallade. (2019), « Les communs, un nouveau regard sur l'économie sociale et solidaire ? ». Presses universitaires de la Méditerranée, Territoires en mutation, 978-2-36781-314-1. {hal-03133014}.
- Dees, J.G. (1998) The Meaning of "Social Entrepreneurship". The Kauffman center for entrepreneurial leadership. Kansas City, MO and Palo Alto, CA.
- Demoustier, D. & Richez-Battesti, N. (2010). Introduction. Les organisations de l'Économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire. Géographie, économie, société, 12, 5-14. <https://www.cairn.info/revue--2010-1-page-5.htm>.
- Demoustier, Danièle & Vallat, David. (2005). « Économie sociale et solidaire et politique de la ville ». Revue internationale de l'économie sociale : Recma. 70. 10.7202/1021863ar.

- Emmanuelle LAVALLEE et Jean-Marc SIROËN (2006) “Mondialisation et gouvernance”, idées, Centre National de la Documentation Pédagogique, Septembre, n°145.
- Fraisse Laurent, Guérin Isabelle, Laville Jean-Louis, « Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique. Introduction », Revue Tiers Monde 2/2007 (no 190), p. 245-253 URL : www.cairn.info/revue-tiers-monde-2007-2-page-245.htm [archive]. DOI : 10.3917/rtm.190.0245.
- Glémain, P. (2021). « L'Économie sociale et solidaire. Un nouveau modèle de développement pour retrouver l'espoir », Jean Gatel, Éditions Libre & Solidaire, 2020, 216 pages. RECMA, 359, 131-132. <https://doi.org/10.3917/recma.359.0131>.
- Instance Centrale de Prévention de la Corruption, juin (2011), « Bonne Gouvernance entre la situation actuelle et les dispositions de la nouvelle Constitution de 2011 ».
- Jean-Christophe Mathias, (2009), « Politique de Cassandre », Sang de la Terre.
- Monnier Lionel & Thiry Bernard (eds), 1997, Mutations structurelles et intérêt général, Bruxelles, De Boeck.
- Nyssens M. (Ed.), (2006), Social Enterprise - At the Crossroads of Market, Public Policies and Civil Society, London and New York, Routledge.
- Pecqueur (B.), (2000), « Le développement local », Syros, 2e édition revue et augmentée Première édition de l'Académie sur l'Économie Sociale et Solidaire, 25-29 octobre 2010, CIF-OIT, Turin, Italie : « Économie sociale et solidaire : construire une base de compréhension commune »
- Rapport de la stratégie nationale de l'économie sociale et solidaire (2010-2020) du Maroc
- Stoker G., (1998), « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance » in Revue internationale des Sciences Sociales, n°155, UNESCO/érès, Paris.
- Thomas Dietz, Elinor Ostrom and Paul C. Stern; (2003), « The Struggle to Govern the Commons » ; Science, 12 December 2003: Vol. 302 no 5652 pp. 1907-1912 DOI: 10.1126/science.1091015.
- Thompson, John & Doherty, Bob. (2006). the diverse world of social enterprise. International Journal of Social Economics.
- Tranquard, M. (2020). Note de recherche – Analyse théorique de la gouvernance dans un contexte de développement territorial. Norois, 257, 71-87. <https://doi.org/10.4000/noroi.10590>.